

**Procès-verbal du Conseil de la  
Municipalité de Sainte-Catherine-de-Hatley**



**À UNE SÉANCE** ordinaire du conseil municipal, tenue le 3 juillet 2018 à 19 h 30, à la salle du Conseil, située au 35 chemin North Hatley.

**SONT PRÉSENTS** les conseillères et conseillers suivants : Mesdames Nicole-Andrée Blouin, Lina Courtois, Huguette Larose et Sylvie Martel et messieurs Marc Hurtubise et René Vaillancourt.

**FORMANT QUORUM** sous la présidence de monsieur le maire Jacques Demers. Madame Christine Labelle, directrice générale et secrétaire-trésorière, agit à titre de secrétaire d'assemblée.

8 personnes sont présentes dans la salle au début de la séance.

**ORDRE DU JOUR**

- 1. Mot de bienvenue**
- 2. Adoption de l'ordre du jour**
- 3. Adoption du procès-verbal**
  - 3.1 Séance du 4 juin 2018
- 4. Finance**
  - 4.1 Dépôt du second rapport financier trimestriel
- 5. Voirie**
  - 5.1 Rapport mensuel – Inspecteur en voirie
  - 5.2 Hydro-Sherbrooke – Demande d'autorisation pour des travaux au chemin Forand
  - 5.3 Demande de déneigement – Rue des Lilas
  - 5.4 Agrandissement de la rampe de mise à l'eau du lac Magog - Autorisation
- 6. Sécurité publique**
  - 6.1 Plan d'action en prévention de la municipalité - Nomination d'un comité en santé et sécurité et d'une responsable en prévention
- 7. Urbanisme**
  - 7.1 Rapport mensuel - Inspectrice en bâtiment et en environnement
  - 7.2 Demande de dérogation mineure – lot 5 755 461 - rue de la rivière
  - 7.3 Demande de dérogation mineure – futur lot 6 232 037 - rue du Val-Joli
  - 7.4 Demande de dérogation mineure – lot 4 249 040 - rue Pépino
  - 7.5 Avis de motion - Demande du propriétaire du 20 Grand-Rue – Ajout aux usages permis dans la grille des spécifications de l'usage *Production artisanale* en zone C-1
  - 7.6 Adoption du premier projet de règlement 2018-505
  - 7.7 Assemblée publique aux fins de consultation - projet de règlement 2018-505
- 8. Environnement**
  - 8.1 Rapport mensuel – Inspecteur forestier
  - 8.2 Rapport mensuel – Suivi des bandes riveraines
  - 8.3 Myriophylle à épi – Demande d'un programme de gestion
  - 8.4 Installations septiques de la municipalité – Mandat nettoyage

**Procès-verbal du Conseil de la  
Municipalité de Sainte-Catherine-de-Hatley**

**9. Loisirs / Culture**

**10. Administration**

- 10.1
- 10.2 Augmentation de limite de crédit - Voirie
- 10.3 Autorisation – Le Grand Événement Propulse son Envol
- 10.4 Gestion documentaire-Destruction d'archives
- 10.5 Gestion documentaire-Achat de boîtes
- 10.6 Rémunération des élus

**11. Adoption des comptes payés et à payer**

**12. Correspondance**

**13. Divers**

**14. Période de questions**

**15. Levée de la séance**

**1) MOT DE BIENVENUE**

Une minute de silence est observée. Puis, le maire Jacques Demers souhaite la bienvenue aux membres du conseil et procède à l'appel des présences.

**2) ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

2018-07-855

**Il est proposé par : monsieur le conseiller Marc Hurtubise**

**Et résolu**

D'adopter l'ordre du jour de la présente séance ordinaire du 3 juillet 2018 tel que rédigé.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

**3) ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL**

**3.1 Séance du 4 juin 2018**

2018-07-856

**Il est proposé par : madame la conseillère Nicole-André Blouin**

**Et résolu**

D'adopter le procès-verbal de la séance du 4 juin 2018 tel que rédigé.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

**4) FINANCE**

**4.1 Dépôt du second rapport financier trimestriel**

Le second rapport financier trimestriel pour la période se terminant le 30 juin est déposé aux membres du conseil.

**5) VOIRIE**

**5.1 Rapport mensuel – Inspecteur en voirie**

Le rapport de l'inspecteur en voirie pour le mois de juin est déposé.

**5.2 Hydro-Sherbrooke – Demande d'autorisation pour des travaux au chemin Forand**

**Considérant** les intentions d'Hydro-Sherbrooke d'effectuer des travaux de reconstruction sur le chemin Forand consistant à déplacer plusieurs poteaux de la ligne électrique dans l'emprise de la route;

**Considérant** que ces travaux nécessiteront de procéder à la coupe des arbres le long de la route et à déplacer treize poteaux électriques et que les représentants d'Hydro Sherbrooke sont disposés, vu l'impact visuel, à

**Procès-verbal du Conseil de la  
Municipalité de Sainte-Catherine-de-Hatley**

rencontrer les propriétaires adjacents à l'emprise pour les informer des travaux;

2018-07-857

**Il est proposé par : madame la conseillère Huguette Larose**

**Et résolu**

**Que** la municipalité de Sainte-Catherine-de-Hatley se déclare dûment informée des travaux qu'Hydro-Sherbrooke veut entreprendre et qu'elle est disposée à en favoriser la réalisation.

**Que** la municipalité demande à Hydro Sherbrooke de rencontrer les propriétaires adjacents au chemin Forand pour les informer des travaux à venir et qu'un exemplaire de la présente résolution soit transmis à Hydro Sherbrooke. Une rencontre des citoyens avec la municipalité est également prévue.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

**5.3 Demande de déneigement – Rue des Lilas**

**Considérant** la demande des propriétaires des lots ayant front sur la « rue des Lilas », le 4 juin dernier, afin que les frais d'entretien hivernal de ladite rue soient pris en charge par la municipalité;

**Considérant** les discussions des membres du conseil à cet effet;

2018-07-858

**Il est proposé par : madame la conseillère Lina Courtois**

**Et résolu**

**Que** la municipalité de Sainte-Catherine-de-Hatley accepte de pourvoir aux travaux de déneigement de la rue des Lilas dès la saison hivernale 2018-2019 en vertu de sa réglementation relative aux chemins de tolérance (règlement 2008-440).

**Que**, comme condition à l'acceptation de la demande, il soit requis que les arbres et arbustes qui seront identifiés par la municipalité pour être coupés ou émondés, le soient par les bénéficiaires de la demande de manière à faciliter l'exécution des travaux de déneigement.

**Que** cette acceptation soit valable tant qu'elle ne sera pas modifiée par une autre résolution du conseil.

**Que** la directrice générale soit autorisée à convenir d'un contrat de gré à gré avec un entrepreneur qualifié aux fins que ces travaux soient réalisés lorsque requis.

**D'engager** les dépenses et d'en autoriser le paiement à même le poste 02-330-01-433 des prévisions budgétaires 2018.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

**5.4 Agrandissement de la rampe de mise à l'eau du lac Magog / Autorisation**

**Considérant que** la municipalité de Sainte-Catherine-de-Hatley a reçu le certificat d'autorisation du Ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques, le 31 janvier 2018, pour procéder au dragage de sédiments accumulés à l'extrémité de la rampe de mise à l'eau et l'ajout de dalles en béton, en front du lot 4 248 739 du cadastre du Québec;

**Considérant que** les travaux doivent être réalisés entre le 15 juin et le 15 septembre 2018;

2018-07-859

**Il est proposé par : monsieur le conseiller René Vaillancourt**

**Et résolu;**

D'autoriser la directrice générale à demander des prix pour réaliser les différentes étapes conformément au certificat d'autorisation ainsi que d'engager et autoriser les dépenses dans le respect des montants prévus

**Procès-verbal du Conseil de la  
Municipalité de Sainte-Catherine-de-Hatley**

à cette fin afin d'accélérer la réalisation du projet en respect de l'échéancier permis.

D'autoriser le paiement des travaux à même le poste 02-701-50-521 des prévisions budgétaires 2018.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

**6) SÉCURITÉ PUBLIQUE**

**6.1 Plan d'action en prévention de la municipalité - Nomination d'un comité en santé et sécurité et d'une responsable en prévention**

**Considérant que** la municipalité de Sainte-Catherine-de-Hatley est membre de la Mutuelle des Municipalités du Québec (MMQ) et a l'obligation de produire et mettre en œuvre un plan d'action représentant l'ensemble des risques identifiés lors de l'évaluation de mai 2017 et proposant des mesures correctives;

**Considérant que** la municipalité tient à gérer ses risques pour la santé, la sécurité et l'intégrité physique de ses travailleurs;

**Considérant que** le plan d'action doit présenter les priorités de la municipalité ainsi que les responsables et les échéanciers;

2018-07-860

**Il est proposé par : madame la conseillère Nicole-André Blouin**

**Et résolu**

De former un comité de santé et de sécurité composé de la directrice générale, Christine Labelle, de l'inspectrice en bâtiment et environnement, Nancy Bilodeau et de l'inspecteur en voirie, Éric Descôteaux. Le comité veillera à la mise en œuvre des mesures correctrices identifiées au plan d'action.

De nommer Josyane Mathieu comme responsable en prévention. La responsable s'assurera de la mise en œuvre des actions spécifiques à la prévention telles les obligations pour le membre en mutuelle de prévention et l'accueil des nouveaux employés, sans être limitatif.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

**7) URBANISME**

**7.1 Rapport mensuel - Inspectrice en bâtiment et en environnement**

Le rapport de l'inspectrice en bâtiment et en environnement est déposé.

**7.2 Demande de dérogation mineure – lot 5 755 461 - rue de la Rivière**

**Considérant** la demande de dérogation mineure présentée par les propriétaires du lot 5 755 461 qui souhaitent intervenir dans la bande riveraine pour éradiquer la renouée japonaise;

**Considérant qu'**en vertu de l'article 7.1.1 du règlement de zonage 90-256, aucun ouvrage de contrôle de la végétation n'est permis sur la première moitié de la rive des lacs et cours d'eau;

**Considérant que** la renouée japonaise constitue une espèce végétale envahissante, qui menace les écosystèmes et leur diversité;

**Considérant que** les propriétaires procéderaient à l'éradication par bâchage avant dispersion des semences, avec la collaboration d'un architecte paysagiste et qu'un plan détaillé de la méthode utilisée serait fourni avant l'émission du permis;

**Considérant** la recommandation positive des membres du comité consultatif en urbanisme, le 29 mai dernier, accompagnée de conditions;

**Considérant que** personne ne s'est opposé à la demande;

2018-07-861

**Il est proposé par : monsieur le conseiller René Vaillancourt**

**Procès-verbal du Conseil de la  
Municipalité de Sainte-Catherine-de-Hatley**

**Et résolu**

**Que** la demande de dérogation mineure se rapportant au lot 5 755 461 du cadastre du Québec soit acceptée.

**Qu'**en conséquence soit régularisée la dérogation visant à intervenir dans la bande riveraine pour éradiquer la renouée japonaise sur le lot 5 755 461 du cadastre du Québec avec les conditions suivantes :

- Ce projet est considéré comme un projet pilote, la municipalité ne s'engageant en rien à accepter d'autres projets semblables, qu'il s'avère concluant ou non.
- Les propriétaires doivent fournir à l'inspectrice en bâtiment et environnement un plan détaillé de la méthode utilisée avant l'émission du permis.
- Un suivi annuel devra être effectué par les propriétaires auprès de l'inspectrice en bâtiment et environnement, pendant les cinq prochaines années, à la mi-juillet afin d'évaluer l'efficacité de la méthode utilisée.

**Qu'**une copie de cette résolution soit transmise au demandeur (propriétaires) et une autre classée au dossier matricule.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

**7.3 Demande de dérogation mineure – futur lot 6 232 037 - rue du Val-Joli**

**Considérant** la demande de dérogation mineure présentée par les propriétaires du futur lot 6 232 037 du cadastre du Québec qui vise à régulariser une dérogation de 5m pour la construction d'un rond de virage sur un diamètre de 30m au lieu des 35m requis par le règlement de lotissement 90-257;

**Considérant que** le rond de virage comporterait aussi du côté droit (sud) une partie rectiligne au lieu d'arrondie comme le prescrit habituellement un rond de virage;

**Considérant que** cette demande vise à permettre aux camions de services municipaux d'effectuer leurs manœuvres de façon sécuritaire et que la superficie ainsi créée serait tout de même suffisante;

**Considérant que** l'existence même de cette dérogation, si elle n'est pas régularisée, pourrait créer des inconvénients aux citoyens de la rue;

**Considérant** l'absence de préjudice que pourrait encourir le voisinage par l'approbation de la demande de dérogation;

**Considérant que** la demande a été analysée par les membres du comité consultatif en urbanisme le 29 mai dernier et qu'ils en font la recommandation;

**Considérant que** personne ne s'est opposé à la demande;

2018-07-862

**Il est proposé par : madame la conseillère Sylvie Martel**

**Et résolu**

**Que** la demande de dérogation mineure se rapportant au lot 6 232 037 du cadastre du Québec soit acceptée.

**Qu'**en conséquence soit régularisée la dérogation visant la construction d'un rond de virage au bout de la rue du Val-Joli sur un diamètre de 30m au lieu des 35m requis par le règlement de lotissement 90-257.

**Qu'**une copie de cette résolution soit classée au dossier matricule.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

**Procès-verbal du Conseil de la  
Municipalité de Sainte-Catherine-de-Hatley**

**7.4 Demande de dérogation mineure – lot 4 249 040 - rue Pépino**

**Considérant** la demande de dérogation mineure présentée par les propriétaires du lot 4 249 040 du cadastre du Québec qui vise à régulariser une dérogation pour l'agrandissement de la superficie habitable de la résidence;

**Considérant que** les travaux d'agrandissement consistent en l'ajout d'une salle de bain au premier étage et d'un solarium sur pieux au rez-de-chaussée;

**Considérant que** la résidence est située en partie dans la bande riveraine du lac Magog, étant située à 8,75 m de la ligne des hautes eaux, et bénéficie de droits acquis;

**Considérant que** l'agrandissement de la résidence n'est pas permis en vertu de l'article 3.6 du règlement de zonage 90-256, qui précise que *sur le littoral et la rive, une construction dérogatoire protégée par droits acquis ne peut être agrandie de quelque façon que ce soit, y compris par l'ajout d'une fondation, d'un sous-sol ou d'un étage, à moins de se rendre conforme;*

**Considérant que** selon les dires des propriétaires, ces espaces (en particulier la salle de bain) sont requis en raison de leur état de santé;

**Considérant que** l'agrandissement prévu à l'étage pour l'ajout d'une salle de bain serait situé au-dessus de la salle de bain existante du rez-de-chaussée, de même dimension (1.92 m x 2,52 m), et à l'avant du bâtiment (côté rue);

**Considérant que** la véranda sur pieux (3,2 m x 6 m) serait implantée du côté gauche de la résidence, en-dehors de la bande riveraine et conformément aux marges de recul prescrites, tout en constituant une nouvelle superficie au bâtiment actuel;

**Considérant** les préoccupations soulevées par les membres du comité consultatif en urbanisme, lors de la séance du 26 juin, en ce qui a trait à l'ajout d'un solarium;

2018-07-863

**Il est proposé par : monsieur le conseiller Marc Hurtubise**

**Et résolu**

**Que** la demande de dérogation mineure se rapportant au lot 4 249 040 du cadastre du Québec soit acceptée pour l'ajout d'une salle de bain et non pour l'ajout d'un solarium.

**Qu'en** conséquence soit régularisée la dérogation visant la construction d'une salle de bain située au-dessus de la salle de bain existante du rez-de-chaussée, de même dimension, et à l'avant du bâtiment.

**Qu'une** copie de cette résolution soit transmise au demandeur et une autre classée au dossier matricule.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

**7.5 Avis de motion - Demande du propriétaire du 20 Grand-Rue – Ajout aux usages permis dans la grille des spécifications de l'usage *Production artisanale* en zone C-1**

2018-07-864

Madame la conseillère Nicole André Blouin donne avis de motion qu'à une prochaine séance de ce conseil, un règlement sera présenté pour adoption dont l'objet est de modifier le Règlement de zonage de la municipalité afin de permettre l'usage « production artisanale » dans la zone C-1.

Le présent avis de motion est relatif au projet de Règlement de zonage adopté ce jour par le conseil aux termes de la résolution numéro 2018-07-865.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

**Procès-verbal du Conseil de la  
Municipalité de Sainte-Catherine-de-Hatley**

**7.6 Adoption du premier projet de règlement 2018-505**

**Considérant** qu'il y a lieu de procéder à une modification au règlement de zonage 90-256 dans le but d'y permettre la production artisanale en zone C-1, ce qui n'est pas autorisé actuellement;

**Considérant que** l'avis de motion du présent règlement a été donné lors de la séance du conseil du 3 juillet 2018;

2018-07-865

**Il est proposé par : monsieur le conseiller Marc Hurtubise**

**Et résolu**

D'adopter le projet de règlement n° 2018-505, intitulé « Règlement 2018-505 modifiant le règlement de zonage 90-256 dans le but de permettre la production artisanale dans la zone C-1 » (LAU, article 124).

Ce règlement a pour objet de modifier le règlement de zonage de la municipalité afin de permettre l'usage « production artisanale » dans la zone C-1.

Copie du projet de règlement est jointe à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

De plus, une assemblée de consultation sera tenue le 31 juillet 2018, à 19h, à la salle du conseil, située au 35 chemin de North Hatley, à Sainte-Catherine-de-Hatley.

De transmettre à la municipalité régionale de comté de Memphrémagog une copie certifiée conforme du projet de règlement 2018-505 et de la résolution par laquelle il est adopté.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

**7.7 Assemblée publique aux fins de consultation - Projet de règlement 2018-505**

**Considérant que**, dans le respect des obligations de l'article 125 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, il est requis que la municipalité de Sainte-Catherine-de-Hatley tienne une assemblée publique sur le projet de règlement 2018-505 modifiant le règlement de zonage 90-256, par l'intermédiaire du maire ou d'un autre membre du conseil désigné par le maire;

**Considérant que** le conseil fixe la date, l'heure et le lieu de l'assemblée, mais qu'il peut déléguer tout ou partie de ce pouvoir au greffier ou au secrétaire-trésorier de la municipalité;

2018-07-866

**Il est proposé par : madame la conseillère Huguette Larose**

**Et résolu**

**Qu'**une assemblée publique de consultation sur le projet de règlement 2018-505 soit tenue le 31 juillet à 19 h au bureau municipal du 35, chemin de North-Hatley, à Sainte-Catherine-de-Hatley.

**Qu'**un avis de la tenue de cette assemblée soit donné par la secrétaire-trésorière selon la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, au plus tard le septième jour qui précède la tenue de l'assemblée publique (art. 126).

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

**8) ENVIRONNEMENT**

**8.1 Rapport mensuel – Inspecteur forestier**

Le rapport de l'inspecteur forestier du mois de juin est déposé.

**8.2 Rapport mensuel – Suivi des bandes riveraines**

Le rapport de l'inspecteur en environnement du mois de juin est déposé.

**Procès-verbal du Conseil de la  
Municipalité de Sainte-Catherine-de-Hatley**

**8.3 Myriophylle à épi – Demande d'un programme de gestion**

**Considérant** les préoccupations de l'Association pour la préservation du lac Magog (APLM) face à l'envahissement que constitue le myriophylle à épi dans les écosystèmes aquatiques du territoire de la municipalité de Sainte-Catherine-de-Hatley;

**Considérant que** *l'Alliance pour un programme national de gestion du myriophylle* sollicite l'intervention du gouvernement du Québec pour aider à la lutte au myriophylle à épi par l'entremise du budget dédié à la lutte contre les espèces envahissantes et par la mise sur pied d'un programme national de gestion du myriophylle;

**Considérant qu'un** tel programme viserait notamment à guider les municipalités et les MRC dans l'obtention des autorisations gouvernementales visant à protéger les plans d'eau de cette invasion;

**Considérant** les préoccupations de la municipalité face à l'impact, sur l'environnement et le milieu de vie des résidents de la municipalité, de la présence de cette espèce envahissante dans les lacs Massawippi et Magog ainsi que dans la Rivière Magog;

**Considérant que** le comité administratif de la MRC de Memphrémagog et l'Assemblée générale annuelle de la Fédération québécoise des Municipalités tenue en septembre 2017 ont adopté des résolutions dans ce sens;

2018-07-867

**Il est proposé par : madame la conseillère Nicole-André Blouin**

**Et résolu**

**Que** la municipalité de Sainte-Catherine-de-Hatley appuie la demande de *l'Alliance pour un programme national de gestion du myriophylle* auprès du gouvernement du Québec, ce qui implique la diffusion du nom de la municipalité à la suite des appuis reçus.

**Qu'un** exemplaire de la présente résolution soit transmis au Premier ministre du Québec, aux députés de la région ainsi qu'à l'Association pour la préservation du lac Magog (APLM) pour transmission à l'Alliance.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

**8.4 Installations septiques de la municipalité – Mandat nettoyage**

**Considérant** la nécessité de procéder au nettoyage complet de l'installation septique de la municipalité de Sainte-Catherine-de-Hatley pour l'année 2018;

**Considérant** les propositions de coûts reçues d'entreprises suite à une demande de prix par la direction générale afin de convenir d'un contrat de gré à gré pour cette tâche et la recommandation des membres du conseil;

2018-07-868

**Il est proposé par : madame la conseillère Lina Courtois**

**Et résolu**

**Que** le contrat soit donné à Beauregard Fosses septiques au tarif horaire et conditions de l'offre de services en date du 19 juin 2018, plus les taxes applicables, en respect du budget déterminé pour cette tâche pour un coût total ne dépassant pas 4700 \$ taxes incluses, le tout afin de procéder au nettoyage des installations septiques de la municipalité de Sainte-Catherine-de-Hatley au courant de l'été en cours.

**Que** la somme nécessaire au mandat soit appropriée à même le poste 02-414-00-521 des prévisions budgétaires 2018 et qu'une copie de la présente résolution soit transmise à tous les soumissionnaires.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**



**Procès-verbal du Conseil de la  
Municipalité de Sainte-Catherine-de-Hatley**

**9) LOISIRS / CULTURE**

**10) ADMINISTRATION**

**10.1 Rapport de dépense de la directrice générale**

Le rapport de dépenses pour le mois de juin de la directrice générale est déposé.

**10.2 Augmentation de limite de crédit – Voirie**

**Considérant** les limites de crédit actuelles de l'équipe de voirie et de l'administration qui sont au montant de 1000\$ respectivement, ce qui s'avère insuffisant pour les dépenses courantes;

2018-07-869

**Il est proposé par : madame la conseillère Huguette Larose**

**Et résolu**

D'autoriser la directrice générale à demander une augmentation de la limite de crédit pour la carte utilisée par l'équipe de voirie auprès de la Caisse populaire Desjardins, au montant de 2000\$ et au montant de 5000\$ pour les deux cartes de l'administration.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

**10.3 Autorisation – Le Grand Événement Propulse son Envol**

**Considérant** la demande présentée par la Fondation de La Fontaine aux fins d'autoriser le passage sur le territoire de la municipalité d'un événement cycliste intitulé « Le Grand Événement propulse son Envol » le vendredi 24 août prochain, selon les modalités indiquées dans la demande transmise le 12 juin dernier;

**Considérant que** La Fondation de La Fontaine est un organisme à but non lucratif qui aide les enfants provenant d'un milieu familial financièrement démunis, qui fréquentent des écoles francophones et anglophones de la grande région de Sherbrooke;

2018-07-870

**Il est proposé par : madame la conseillère Nicole-André Blouin**

**Et résolu**

D'appuyer la première édition du Parcours « Le Grand Événement propulse son Envol » et d'autoriser le passage, sur le territoire de la municipalité de Sainte-Catherine-de-Hatley, des cyclistes qui participeront à l'événement ainsi que des caravanes de véhicules techniques organisateurs.

**Que** cette autorisation soit faite sans frais, le tout représentant la contribution de la municipalité à la tenue de l'activité et qu'un exemplaire de la présente résolution soit transmis au responsable de l'événement, Steve Langevin.

**De** demander à l'organisation d'aviser les corps policiers concernés par l'événement et de transmettre un exemplaire de la présente résolution à la Régie de police Memphrémagog.

D'inviter l'organisateur à contacter la municipalité avec le parcours exact pour connaître la nature des chaussées et la possibilité de travaux en cours au moment du passage des cyclistes.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

**10.4 Gestion documentaire-Destruction d'archives**

La secrétaire-trésorière dépose la liste des documents à détruire, préparée selon les directives des représentants de la Bibliothèques et Archives nationales des Archives. Puis, les membres conviennent de ce qui suit :

**Considérant qu'en** vertu de l'article 199 du *Code municipal du Québec*, « le secrétaire-trésorier a la garde de tous les livres, registres, plans, cartes, archives et autres documents et papiers qui sont la propriété de la municipalité ou qui sont produits, déposés et conservés dans le bureau de

**Procès-verbal du Conseil de la  
Municipalité de Sainte-Catherine-de-Hatley**

la municipalité. Il ne peut se désister de la possession de ces archives qu'avec la permission du conseil, ou sur l'ordre d'un tribunal »;

2018-07-871

**Il est proposé par : madame la conseillère Sylvie Martel**

**Et résolu**

Que le conseil de la municipalité de Sainte-Catherine-de-Hatley autorise la destruction des documents inscrits à la liste datée du 26 juin 2018 et qu'un exemplaire de la présente résolution soit conservé au dossier.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

#### **10.5 Gestion documentaire-Achat de boîtes**

**Considérant qu'**en vertu de l'article 199 du *Code municipal du Québec*, «Toute municipalité doit avoir un officier préposé à la garde de son bureau et de ses archives. Cet officier est désigné sous le nom de « secrétaire-trésorier »;

**Considérant qu'**il y a eu de prévoir une réorganisation fonctionnelle de la disposition des documents et archives de la municipalité, l'espace devenant de plus en plus restreint pour le classement;

2018-07-872

**Il est proposé par : madame la conseillère Lina Courtois**

**Et résolu**

De solliciter les services d'une personne spécialisée aux fins de recevoir une proposition d'aménagement de l'espace disponible pour une gestion documentaire optimale.

De faire l'acquisition de 20 boîtes standards destinées au rangement des documents de la municipalité de marque Staples, recyclées à 100%, au coût de 15,99\$ par paquet de 4, pour un montant total de 79,95\$ plus les taxes. Si nécessaire par la suite, des boîtes supplémentaires seront achetées.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

#### **10.6 Rémunération des élus**

**Considérant qu'**il y a lieu de revoir le *Règlement 2010-459 modifiant le règlement numéro 2009-451 sur le traitement des élus* suite à l'adoption de la *Loi visant principalement à reconnaître que les municipalités sont des gouvernements de proximité et à augmenter leur autonomie et leurs pouvoirs* (Loi 122);

**Considérant** la recommandation de la secrétaire-trésorière de s'appuyer sur le Guide de rémunération à l'intention des élu(es) municipaux produit en février 2018 par la FQM pour débiter ce chantier important;

**Considérant que** ce Guide propose une méthode de travail simple dont la première étape vise la création d'un comité de travail mixte composé du conseil et de la direction générale et l'identification d'au moins dix municipalités comparables pour débiter son analyse comparative;

2018-07-873

**Il est proposé par : madame la conseillère Sylvie Martel**

**Et résolu**

**De** nommer les personnes suivantes comme membres du comité de travail mixte sur la rémunération des élus :

- Christine Labelle, directrice générale
- Jacques Demers, maire
- Nicole-Andrée Blouin, mairesse suppléante
- Huguette Larose, conseillère

Le nom de municipalités comparables sera proposé par la directrice générale avant de débiter les travaux.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

**Procès-verbal du Conseil de la  
Municipalité de Sainte-Catherine-de-Hatley**

**11) ADOPTION DES COMPTES PAYÉS ET À PAYER**

<b>Liste des comptes à payer</b>		
324	*Bell	374,71 \$
321	*Bell Internet	32,20 \$
322	*Bell Mobilité (cell C.Labelle)	53,99 \$
326	FQM -congrès 2018	326,00 \$
	*FTQ (réer employés-employeur)	1 412,31 \$
313	*Hydro Québec	22,47 \$
317	*Maillé, Nicolas (essence)	131,80 \$
	*Ministère du revenu	8 349,77 \$
318	*petite caisse (essence)	380,00 \$
	*Receveur général	3 248,46 \$
315	Régie inter.déchets de Coaticook	5 806,46 \$
	*Rémunération des élus	6 213,10 \$
	*Rémunération du personnel	19 407,49 \$
320-323	*Ville de Sherbrooke	5 667,17 \$
366	ACADTRDB (rembourser location salle comm.)	70,00 \$
356	AGC Serrurier	402,42 \$
340	Bauval Tech-Mix	132,64 \$
362	Beauregard fosses septiques (contrat)	60 055,36 \$
357	Bergeron, Julie (entretien ménager)	683,81 \$
352	Bilodeau, Nancy (remboursement de frais)	22,32 \$
350	Blouin, Nicole-Andrée (remboursement de frais)	47,52 \$
371	Climatisation Duplessis	9 685,49 \$
332	Comeau, Line (remboursement de frais)	28,80 \$
343	Construction Couillard	379,22 \$
349	Constructo-Seao (addenda appel d'offre)	7,48 \$
346	Demers, Jacques	84,00 \$
360	Descoteaux, Eric (remboursement de frais)	437,22 \$
364	Distribution Marcel Laroche Inc. (bouteilles d'eau)	54,00 \$
372	Drouin, Marie-Josée (rembourser clé lac magog)	35,00 \$
333	Entreprise LTCA (location toilette chimique)	126,47 \$
354	Excavation St-Pierre (balayer ch.de la Montagne)	459,90 \$
334	F. Racicot Excavation	446,96 \$
331	Fonds de l'information foncière (mutations)	56,00 \$
345	G.Labonté (changer l'entrée électrique au parc H.Langlois)	1 309,16 \$
342	Infotech (changer licence sur nouvel ordi)	34,49 \$
363	Jardin fleuri (paillis)	1 211,63 \$
361	La Capitale Assurance	1 067,77 \$
369	Labelle, Christine (remboursement de frais)	296,41 \$
336	Matériaux Magog Orford	709,98 \$
367	Mathieu, Josyane (frais de garde salle comm.)	40,00 \$
337	Molleur, Stéphan (tonte de pelouse 2/4)	2 299,50 \$
344	Monty Sylvestre, avocats	223,49 \$
335	MRC Memphrémagog	2 141,98 \$
341	Produits Sany (divers produits d'entretien salle comm.)	153,74 \$
351	Raymond Chabot Grant Thornton (audit TECQ)	1 954,58 \$
338	Régie de police Memphrémagog	40 826,00 \$
	Rémunération des membres CCU	60,00 \$
355	Ressourcerie des Frontières (3e /4 versement)	7 677,46 \$
339	S.P.A.de l'Estrie	637,68 \$
347	Sani Estrie (ramasser ordures au Camp Savio-entente)	88,48 \$
353	Services de cartes Desjardins (fleurs, essence, café, lait, poste)	965,73 \$
368	Société Mutuelle de Prévention (2e versement)	379,92 \$
365	Soudure Pro-Fusion (soudure support pour pickup)	201,20 \$
358	Stanley-Dany Taylor Transports Inc.	15 079,52 \$
370	Vachon, Nicholas (remboursement de frais)	290,40 \$
	<b>TOTAL</b>	<b>202 289,66 \$</b>

2018-07-874

**Il est proposé par : monsieur le conseiller René Vaillancourt**

**Et résolu**

**Que** les comptes soient payés tels que présentés.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

**12) CORRESPONDANCE**

Quelques éléments de correspondance sont laissés à l'attention des membres du conseil.

**13) DIVERS**

Madame Lina Courtois propose aux membres du conseil de transmettre une lettre de félicitations au président du comité des loisirs et à son équipe, pour l'organisation de la fête nationale qui a eu lieu le 23 juin. Tous sont d'accord.

**Procès-verbal du Conseil de la  
Municipalité de Sainte-Catherine-de-Hatley**

**14) PÉRIODE DE QUESTIONS**

Les sujets suivants sont abordés au cours de la période de questions :

L'utilisation de la plage des Servites et les frais afférents; l'état d'avancement de la municipalisation de la rue du Val-Joli. Puis, la candidate de Québec Solidaire, Madame Anabelle Lalumière-Ting, se présente au conseil.

**15) LEVÉE DE LA SÉANCE**

L'assemblée est levée vers 8h20 sur proposition de René Vaillancourt.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

---

Jacques Demers  
Maire

---

Christine Labelle  
Secrétaire-trésorière